

Questions orales

LES CRUES

LES MESURES PRÉVENTIVES À LUMSDEN (SASK.)—LA QUESTION DE L'AIDE FINANCIÈRE

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, mais il vient de me faire faux bond. Je poserai donc ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui joue le rôle de premier ministre suppléant. Étant donné que, mardi, le ministre de l'Environnement m'a dit au sujet de la compensation pour les travaux temporaires comme la construction de digues, l'amoncellement de sacs de sable, l'utilisation de bulldozers et le reste, qu'elle serait soumise à la formule fédérale de partage des frais, puis-je demander au premier ministre suppléant si le gouvernement est d'accord et si les villes comme Lumsden recevront de l'assistance financière du gouvernement selon cette formule?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, j'hésite à me prononcer là-dessus. Le ministre de l'Environnement parlait certes au nom du gouvernement et j'appuie la déclaration qu'il a faite. Quant à la question à propos de Lumsden que le député vient de me poser, il faudra que je me renseigne.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre de l'Environnement s'il a l'appui de ses collègues du cabinet et du gouvernement dans le cas de la réponse qu'il m'a donnée mardi dernier ou si le ministre responsable de la Commission du blé avait raison lorsqu'il a dit à Regina hier:

M. Lang a déclaré lors d'une conférence de presse que la formule fédérale-provinciale actuelle de partage des frais de la compensation en cas de pertes subies lors de sinistres ne s'applique pas aux frais qu'entraînent les efforts déployés pour prévenir le sinistre.

Des voix: C'est honteux!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le ministre veut soulever la question de privilège.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier la citation faite par le député. A mon avis, des diverses déclarations faites à l'appel des motions, ce qu'il faut retenir c'est ce que le premier ministre suppléant vient de dire. En effet, il est difficile de faire un exposé complet de la situation parce que les sommes versées par le Trésor fédéral, quelles qu'elles soient, en vertu de notre formule, sont soumises à l'approbation préalable de la province qui doit en autoriser le paiement dans ces cas-là. Il est vrai que pour un certain nombre de choses, nous avons le choix, mais cela dépend en premier lieu de ce que fait la province et, à ce stade, il n'y a pas moyen de savoir exactement ce que fera la province. Mais nous avons une formule prévoyant une aide considérable...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je présente mes excuses au député. Je crois que le député de York-Sud demande la parole pour un rappel au Règlement.

[M. Marchand (Langelier).]

M. Lewis: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. La question s'adressait au ministre de l'Environnement. Le ministre de la Justice a pris la parole pour tirer au clair une déclaration qui lui a été attribuée. Il n'en a rien fait. Il a ajouté à la confusion. J'estime qu'il était arrogant de sa part de prendre la parole et qu'il a embrouillé la question. Il faudrait donner au ministre de l'Environnement l'occasion de répondre à la question pour que les habitants de Lumsden sachent si oui ou non ils pourront recevoir de l'aide.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence n'a aucune objection, bien sûr, à permettre au ministre de répondre à la question du député, mais le temps va manquer, et je me demande si c'est ce que les députés veulent que fasse la présidence.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice et moi-même avons raison tous les deux en ce qui concerne ma réponse de l'autre jour. La formule fédérale de compensation s'applique à tous les travaux effectués jusqu'à présent ou à la suite du danger d'inondation ainsi qu'aux dégâts causés par celle-ci. Il est vrai que c'est la province qui verse la compensation, et le gouvernement fédéral donne une subvention pour chaque dollar déboursé jusqu'à une certaine limite; passé ce seuil, la subvention fédérale augmente de façon croissante. Sont évidemment subventionnés par le fédéral les digues érigées récemment pour maîtriser les crues, le placement de sacs de sables et autres travaux.

M. l'Orateur: La présidence donne la parole au représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain. A l'ordre. Nous sommes à la fin de la période des questions. Je donne évidemment la parole au député qui soulève la question de privilège, puis ce sera le tour du représentant de Qu'Appelle-Moose Mountain qui essaie d'obtenir la parole depuis trois ou quatre minutes. Le député de Regina-Lake Centre pose la question de privilège.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, ma question de privilège est très brève. Le premier ministre suppléant peut s'en occuper au nom de tous les députés et des habitants de la Saskatchewan, surtout ceux de Lumsden, s'il s'arrange pour que le ministre de la Justice ne mette pas son nez dans cette affaire.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous en prie. D'après moi, les présumés rappels au Règlement et les questions de privilège n'en sont pas toujours vraiment. Il s'agit en réalité d'un débat entre les députés et le ministre. Nous pourrions essayer de passer à la prochaine question. La présidence donne donc la parole au député de Qu'Appelle-Moose Mountain.

* * *

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'ÉTAT DÉFECTUEUX DU PIPE-LINE AU PONT AGASSIZ SUR LE FRASER

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'Office national de l'énergie l'a-t-il avisé d'une défectuosité possible du pipe-line au pont Agassiz, sur le Fraser?